



## Problème avec Direct assurance suite véhicule incendiée

Par **bibis971**, le **25/09/2013** à **11:07**

Bonjour , je vais essayer de faire cours car cette histoire est vraiment longue.

Mon véhicule a été brulée en avril 2012 et je suis toujours pas indemnisé et doit toujours payé l'assurance du véhicule .

Le véhicule à été expertisé le 06/09 , j 'ai rappeler l'expert la semaine d'après et il m'a dit qu'il estimait la voiture à environ 5000 €

A ce jour , l'assurance et l'expert me font tourner en rond et j'aime pas ça .

Je voudrais savoir si je peut résilier car je viens de recevoir l'avis d'échéance ?

Le fait de résilier ne va t'il pas prolonger la durée de remboursement ?

Le fait de rester sans véhicule, existe t'il une loi obligeant l'assurance à vous dédommager ?

Assurance : DIRECT ASSURANCE

Merci à tous

Par **alterego**, le **25/09/2013** à **12:02**

Bonjour,

***"Mon véhicule a été brulée en avril 2012 et je suis toujours pas indemnisé et doit toujours payé l'assurance du véhicule"***

Pourquoi ne pas avoir demandé la résiliation ou la suspension du contrat puisque vous

n'aviez plus l'usage du véhicule ?

**"Le fait de rester sans véhicule, existe t'il une loi obligeant l'assurance à vous dédommager ?"**

Voir les Conditions Générales et Particulières mentionnées dans le livret qui vous a été remis avec la police lors de la souscription du contrat.

--> Plafonds et seuils des déclenchement des garanties ---> indisponibilité accidentelle suite incendie ---> et ainsi de suite (suivre les renvois).

Vous pouvez consulter un agent AXA (à tous les coins de rue).

Cordialement

Par **bibis971**, le **25/09/2013** à **12:30**

Bonjour , merci alterego pour cette réponse rapide , j'ai demandé la suspension du contrat mais l'assureur me fais comprendre que vu que je suis encore le propriétaire du véhicule, il doit continuer à être assuré . J'ai demandé à passer au tiers et même chose impossible . Pourquoi un agent Axa ???

Par **Lag0**, le **25/09/2013** à **13:25**

[citation]Pourquoi un agent Axa ???[/citation]

Bonjour,

Parce que Direct Assurance est une société du Groupe AXA.

Par **bibis971**, le **25/09/2013** à **21:10**

Ok , d'accord . Je vais essayer de voire ça avec eux .